



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chambres de métiers

Question écrite n° 36693

## Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les préoccupations qui ont été exprimées par les responsables des chambres des métiers des Deux-Sèvres qui se sont vu diminuer de 10 % les subventions accordées pour les programmes de développement économique au titre de l'année 2004. Celle-ci a été interprétée comme étant une véritable mise en cause de l'action conduite par les chambres consulaires en faveur de l'artisanat, à un moment où elles avaient accepté d'intégrer la démarche contractuelle proposée par le Gouvernement et où l'accompagnement de la transmission des entreprises devient, chaque jour, un enjeu encore plus grand. Aussi, il lui demande de lui préciser sa position, les raisons qui ont conduit à cette baisse injuste et s'il envisage des mesures pour répondre aux inquiétudes de tous les artisans membres de la chambre des métiers des Deux-Sèvres.

## Texte de la réponse

En raison du contexte budgétaire, un effort significatif doit être accompli pour réduire la dépense publique. Dans cette perspective, les subventions accordées pour les programmes de développement économique ont fait l'objet d'un réexamen, conduisant à une diminution moyenne de 10 %. Le Gouvernement est conscient des difficultés provoquées par cette diminution de crédits, notamment pour l'équilibre du budget des chambres et leur capacité à apporter aux porteurs de projets un soutien efficace en vue de la création, de la transmission, de la reprise ou du développement d'une entreprise artisanale. C'est pourquoi le ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation a tenu à ce que la diminution des crédits affectés au financement des programmes économiques soit modulée en fonction des actions conduites par les chambres de métiers. Cette volonté de préserver les intérêts des chambres de métiers s'est traduite par ailleurs par un relèvement sensible de leurs ressources propres dans les deux dernières lois de finances.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36693

**Rubrique :** Chambres consulaires

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 2004, page 2438

**Réponse publiée le :** 25 mai 2004, page 3859